



Procès-Verbal de la réunion
du Conseil Municipal du lundi 17 novembre 2025 à 19 heures 00

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. JULIEN Patrick, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

Membres Présents : JULIEN Patrick, ABRAHAM Hervé, DUBOIS Christine, LEFEVRE Régis, GRAS Delphine, BAS Jean-Pierre, TRICOTEAUX Denis, HOUDARD Céline, LABOURO-RAUH Armelle, DECLERCK Michel, ROBINET Jean-Marie, VAN ISACKER Éric, LOBBE Joël, GREHAN Stéphanie, FAUQUEMBERGUE Jean-François, BOURGIS Sylvie.

Absents : OUDELET Laëtitia, VIOT Séverine, LEMARCHAND Caroline.

Représentés : LEMARCHAND Caroline donne pouvoir à BAS Jean-Pierre.

Après avoir constaté que le quorum été atteint, Monsieur JULIEN Patrick ouvre la séance.

Madame LABOURO-RAUH Armelle, a été élue secrétaire de séance pour la présente réunion de Conseil Municipal.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du mardi 23 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

202543 - Fêtes et Cérémonies : Dépenses prévisibles à engager sur l'article 623 du Budget 2026

Le Conseil Municipal décide par 16 voix pour et 1 abstention (M. VAN ISACKER) d'adopter une délibération concernant l'établissement de la liste des différentes manifestations ou cérémonies susceptibles de générer des dépenses à imputer sur l'article 623« Publicité, publications, relations publiques » du budget 2026.

16 voix pour

1 abstention : M VAN ISACKER Éric

202544 - Tarifs Salles Polyvalentes - Année 2026

Une délibération est adoptée à l'unanimité modifiant comme suit, les tarifs de la location de la salle polyvalente ainsi que le tarif des concessions du cimetière communal pour l'année 2026.

	HABITANTS DE FLAVY		AUTRES LOCATAIRES	
	Avec chauffage ou Climatisation	Sans chauffage	Avec chauffage ou Climatisation	Sans chauffage
Location Salle rez-de-chaussée				
Location quelques heures : vins d’honneur, réunions...	156,00 €	118,00 €	217,00 €	179,00 €
Location pour repas	238,00 €	189,00 €	322,00 €	274,00 €
Mise à disposition de la salle aux habitants de la Commune pour réunion de famille suite à funérailles	71,00 €			
Location Salle de l’étage				
Location quelques heures : vin d’honneur, réunions...	164,00 €	129,00 €	234,00 €	198,00 €
Repas avec utilisation de la cuisine	349,00 €	279,00 €	491,00 €	408,00 €

Conditions générales :

Nettoyage de la Salle par les soins des utilisateurs.

- Vaisselle : en ce qui concerne la location de vaisselle, il apparaît nécessaire de proposer des tarifs modulés suivant le nombre de repas (particuliers).
 - Repas jusqu'à 50 personnes : 40,00 €
 - Repas de 50 à 100 personnes : 55,00 €
 - Repas de plus de 100 personnes : 73,00 €
- Pour les Associations à but non lucratifs, réduction de 50% sur ces tarifs ;
- Pour les locations de verres ou coupes uniquement
(vin d'honneur par exemple) : 22,00 €

—————→ La rendre propre et disposée pour faciliter le comptage.

—————→ La « casse » est à payer.

Conditions particulières :

Une fiche sera établie et remise aux utilisateurs. Elle comportera les consignes nécessaires.

Les disparitions ou détériorations les plus fréquentes concernant les couverts, les verres, les assiettes, les tasses et sous-tasses.

Pour tous les objets de ces catégories, afin de simplifier, le prix unique du remplacement sera aligné sur l'article le plus cher, soit actuellement :

- | | | |
|---|---|--------|
| • Couteaux | : | 5,00 € |
| • Cuillères, fourchettes | : | 2,35 € |
| • Verres de tous genres | : | 3,25 € |
| • Assiettes, tasses, sous-tasses, cendriers | : | 4,00 € |

Ces prix seront revus chaque fois que le Conseil Municipal modifiera les tarifs de location de la Salle.

Pour tous les autres articles, la facturation sera effectuée au tarif de remplacement à la date de manifestation.

Association à but non lucratif :

- Assemblées Générales, réunions de bureau : gratuité
- Vin d'honneur, repas : réduction de 50% sur les tarifs énoncés ci-avant (avec tarification « sans chauffage » en toutes saisons)
- Manifestations particulières : bals, lotos, concours de belote... .

Salle du bas : 95,00 €

Salle de l'étage : 140,00 €

17 voix pour

202545 - Concessions au cimetière communal - Site cinéraire - Tarif des reprises de caveaux - Tarifs 2026
--

Concessions au cimetière communal

- | | | |
|----------------------|---|----------|
| ● Concessions 50 ans | = | 192,00 € |
| ● Concessions 30 ans | = | 129,00 € |
| ● Concessions 15 ans | = | 67,00 € |

Par ailleurs, il est rappelé que dans un souci de ménager l'espace encore disponible et d'encourager l'entretien des concessions existantes, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de mettre fin depuis le 1^{er} janvier 2006 à la vente de concessions à perpétuité.

Site cinéraire

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les tarifs du site cinéraire :

- **Columbarium – Concession trentenaire**

- Habitants de FLAVY-LE-MARTEL	=	716,00 €
- Personnes extérieures	=	1 169,00 €
- **Jardin du Souvenir**

- Fournitures d'une plaque d'identité avec gravure	=	144,00 €
--	---	----------

Tarif des reprises de caveaux dans le cimetière communal

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit le tarif des reprises de caveaux (hors

concession et frais de timbre et d'engagement) :

	1 Personne		2 Personnes		3 Personnes		4 Personnes		5 personnes et plus
	Habitants	Extérieurs	Habitants	Extérieurs	Habitants	Extérieurs	Habitants	Extérieurs	Habitants et Extérieurs
Reprise de caveaux (sans couronne)	433 €	972 €	810 €	1 296 €	1 188 €	1 619 €	1 404 €	2 051 €	105 € par place en +
Reprise de caveaux (avec couronne)	539 €	1 080 €	918 €	1 404 €	1 296 €	1 727 €	1 511 €	2 160 €	105 € par place en +

Les tarifs communaux concernant la location des tables, chaises, ensemble fête, remorque communal et photocopies restent inchangés.

17 voix pour

202546 - Demande de subvention au titre du Fonds de Concours auprès de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois - Année 2026

Considérant que des travaux de restauration des portes de l'Eglise vont être réalisés dans les prochains mois, l'assemblée après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de solliciter une subvention d'un montant de 2 986 € au titre du fonds de concours pour l'année 2026 pour un coût d'opération H.T de 5 971 € HT.

17 voix pour

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision modificative budgétaire proposée ci-dessous :

Section INVESTISSEMENT*** Dépenses**

Article 139151 « Subventions d'investissement rattachés aux actifs Amortissables »	+ 4 208 €
Article 203 « Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion »	+ 2 000 €
Article 204182 « Subventions d'équipement versées bâtiments et installations »	- 2 000 €
Opération 2188/425 « Acquisition d'un frigidaire au service cantine »	+ 2 500 €
Opération 2131/426 « Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente »	+ 40 000 €
Opération 231/424 « Réfection rue Maurice Moreau »	- 42 500 €

● Recettes

Article 021 « Virement de la section de fonctionnement »	+ 4208 €
--	----------

Section FONCTIONNEMENT*** Dépenses**

Article 023 « Virement à la section d'investissement »	+ 4 208 €
Article 6042 « Achat de prestations de services »	+ 5 000 €
Article 60612 « Energies-Electricité »	- 5 000 €
Article 6068 « Autres matières et fournitures »	- 3 100 €
Article 615221 « Bâtiments publics »	+ 3 000 €
Article 6161 « Multirisques »	+ 100 €
Article 625 « Déplacements et missions »	- 1 200 €
Article 627 « Services bancaires »	+ 200 €
Article 6281 « Concours divers »	+ 1 000 €
Article 6413 « Personnel non titulaire »	+ 4 000 €
Article 64168 « Autres emplois aidés »	- 5 000 €
Article 65811 « Droit utilisation – info nuage »	+ 6 000 €
Article 65888 « Autres »	- 12 000 €
Article 673 « Titres annulés (sur exercice antérieur) »	+ 4 000 €
Article 7391112 « Dégrevement taxe habitation/log. Vacant »	+ 3 000 €

● Recettes

Article 777/042 « Amortissement des subventions Fonds de Concours »	+ 4 208 €
---	-----------

17 voix pour**202548 - Délibération instaurant la participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire risque "Santé" dans le cadre de la mise en œuvre d'une labellisation**

Après en avoir délibéré et après l'avis favorable rendu le 14 octobre 2025 par le comité social territorial, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Retenir la labellisation pour la complémentaire santé ;

- Approuver la participation financière de la commune au paiement des cotisations santé de ses agents ;

- Fixer le montant de la participation à 15 € par mois à compter du 01 janvier 2026 pour tous les agents en position d'activité sur présentation annuelle d'une attestation délivrée par la mutuelle attestant de la labellisation du contrat souscrit.

- Autoriser le versement de cette participation à l'ensemble des agents de la commune — titulaires, stagiaires, contractuels de droit public ou privé — en activité, détachement ou en congé assimilé à une période d'activité, qu'ils soient employés à temps complet, partiel ou non complet ;
- Prévoir l'inscription des crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

17 voix pour

202549 - Recensement de la population 2026 : Modalités de rémunération des agents recenseurs

La prochaine enquête de recensement de la population pour la commune de FLAVY-LE-MARTEL se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026.

La commune sera divisée en trois districts de recensement.

Trois agents seront désignés pour intervenir chacun dans le district qui leur sera attribué.

Afin de mener à bien les opérations, la collectivité percevra au titre de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement, une dotation forfaitaire s'élevant à 2 865 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les modalités de rémunération des agents recenseurs en fonction du nombre de questionnaires recueillis et sur la base des taux unitaires suivants :

- Bulletins individuel (Notices de recensement) : 1.50 €
- Feuille de logement : 1.20 €
- Séance de formation préalable (1/2 journée) : 50 €

17 voix pour

202550 - Location du logement communal 35 rue de la gare - Autorisation au Maire de signer le contrat à intervenir avec les futurs locataires

Afin de préparer l'établissement du nouveau contrat de location pour les futurs occupants du logement communal situé au 35, rue de la Gare, lequel se libérera le 30 janvier 2026, le conseil municipal doit déterminer le montant du loyer mensuel ainsi que celui du dépôt de garantie.

Le précédent loyer mensuel était fixé à 442,64 €, auxquels s'ajoutaient 20 € de charges locatives (entretien de la chaudière et taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le nouveau loyer ainsi que le dépôt de garantie à 480 € pour les futurs locataires et à 20 € de charges locatives, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de location, établi sous forme administrative, avec le locataire retenu.

17 voix pour

202551 - Sortie des élèves de MS / GS et CP en classe de mer en Baie de Somme - Participation financière de la commune

Monsieur le Maire informe les membres du conseil Municipal que les élèves de MS/GS (classe de Madame GILAIN) et CP (classe de Madame MARCEL) doivent participer à un séjour éducatif en classe de mer en Baie de Somme du 03 au 06 juin 2026.

33 élèves sont concernés par cette sortie.

Afin de soutenir ce projet scolaire, le conseil municipal, décide à l'unanimité sous réserve de la validation de ce séjour éducatif par les services de l'Inspection, d'attribuer pour chaque élève résidant dans la commune une

somme de 40 € qui sera versée à la Coopérative Scolaire de l'école primaire.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 du budget 2026. (Subventions allouées par délibérations).

17 voix pour

202552 - Sortie des élèves de CM2 - Séjour sportif à CAP' AISNE - Participation financière de la Commune

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les élèves de CM2 (classe de Madame LELOIRE) doivent participer à un séjour sportif à CAP' AISNE (Chamouille 02) du 07 au 10 avril 2026.

27 élèves sont concernés par cette sortie.

Afin de soutenir ce projet scolaire, le conseil municipal, décide à l'unanimité sous réserve de la validation de ce séjour éducatif par les services de l'Inspection, d'attribuer pour chaque élève résidant dans la commune une somme de 40 € qui sera versée à la Coopérative Scolaire de l'école primaire.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 du budget 2026. (Subventions allouées par délibérations).

17 voix pour

Informations diverses

Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une demande d'acquisition portant sur une partie du chemin du Haut-Mont.

Monsieur le Premier Adjoint précise que le chemin du Haut-Mont se termine en impasse et que les parcelles riveraines de part et d'autre appartiennent au même propriétaire. Il rappelle que la procédure ne peut être engagée qu'après avoir déterminé précisément la superficie concernée et que, conformément aux règles en vigueur, la vente doit être proposée prioritairement au propriétaire riverain. Il ajoute qu'un accord de principe doit être défini, incluant la délimitation de la surface à céder ainsi que la détermination du prix. Il s'interroge par ailleurs sur la nécessité éventuelle de réaliser une enquête d'utilité publique préalable.

Il est donc demandé au Conseil de se positionner sur l'éventualité de la cession de cette portion de chemin rural, celui-ci étant enclavé depuis de nombreuses années dans la propriété du riverain concerné.

Après divers échanges, Monsieur Le Maire indique qu'il faudra poursuivre une réflexion sur ce dossier avant de proposer une décision.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier du Département lui notifiant une décision d'octroi de subvention au titre des amendes de police, d'un montant de 2 213,20 €. Cette aide est destinée à l'opération de réfection de la rue Maurice-Moreau – 2^e tranche.

Questions d'initiatives

M. ROBINET Jean-Marie : signale qu'un administré l'a interpellé au sujet de véhicules se garant dans l'allée située à côté du collège. Les conducteurs refuseraient de déplacer leurs véhicules, alors même que le stationnement y est interdit.

Suite au problème signalé, il est décidé de mandater le garde champêtre afin qu'il se rende sur place et prenne les mesures nécessaires pour résoudre la situation.

M. FAUQUEMBERGUE Jean-François : rappelle que le concert de *Festival en Voix* se tiendra dans l'église de la commune le 7 décembre prochain.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h00.

Madame LABOURO-RAUH Armelle
Secrétaire de séance

Monsieur JULIEN Patrick,
Maire